

Formulaire d'acceptation pour la mise en ligne sur internet de la propagande électorale des candidats aux élections législatives

Elections législatives des 11 et 18 juin 2017¹

Je soussigné (e), Madame - Monsieur ²

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :/...../..... Commune de naissance :

Département, collectivité d'outre mer ou pays de naissance :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse électronique :

Département ou collectivité de candidature :

Circonscription législative :

(toutes les mentions sont obligatoires)

Reconnais avoir été informé de la mise en place d'un dispositif expérimental de mise en ligne de la propagande électorale sur un site internet dédié du ministère de l'intérieur, que cette mise en ligne est réalisée en plus des opérations prévues de distribution par courrier postal de la propagande électorale par la commission de propagande.

Dans ce cadre :

j'accepte la mise en ligne de ma profession de foi

J'ai été informé que :

- cette mise en ligne sera effectuée sous réserve du contrôle de conformité des documents de propagande par la commission de propagande dans les conditions prévues à l'article R. 38 du code électoral ;
- cette mise en ligne nécessite que je fournisse à cet effet à la préfecture au plus tard à la date limite prévue par arrêté préfectoral pour le dépôt des documents de propagande :
 - o le présent formulaire complété et signé ;
 - o deux exemplaires imprimés de ma profession de foi ;
 - o une version numérisée de ma profession de foi, le cas échéant accessible ;
- cette acceptation vaut pour les deux tours de scrutin ;
- la circulaire numérisée qui sera transmise devra obligatoirement avoir un poids inférieur à 1,5 Mo, un format A4 (2 pages), une extension de type PDF. Toute circulaire qui ne répondra pas à ces critères sera bloquée par le télé-service et ne pourra pas être transmise par le candidat.

je refuse la mise en ligne du bulletin de vote et la profession de foi.

Fait à

Le

Signature

¹ 3 juin pour la Polynésie française ainsi que 10 et 18 juin pour les collectivités votant le samedi

² Rayer la mention inutile.